



AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



PROTOCOLE PHARE COLLEGE LEO DESAIVRE

pHARe

Programme
de lutte contre
le harcèlement
à l'école

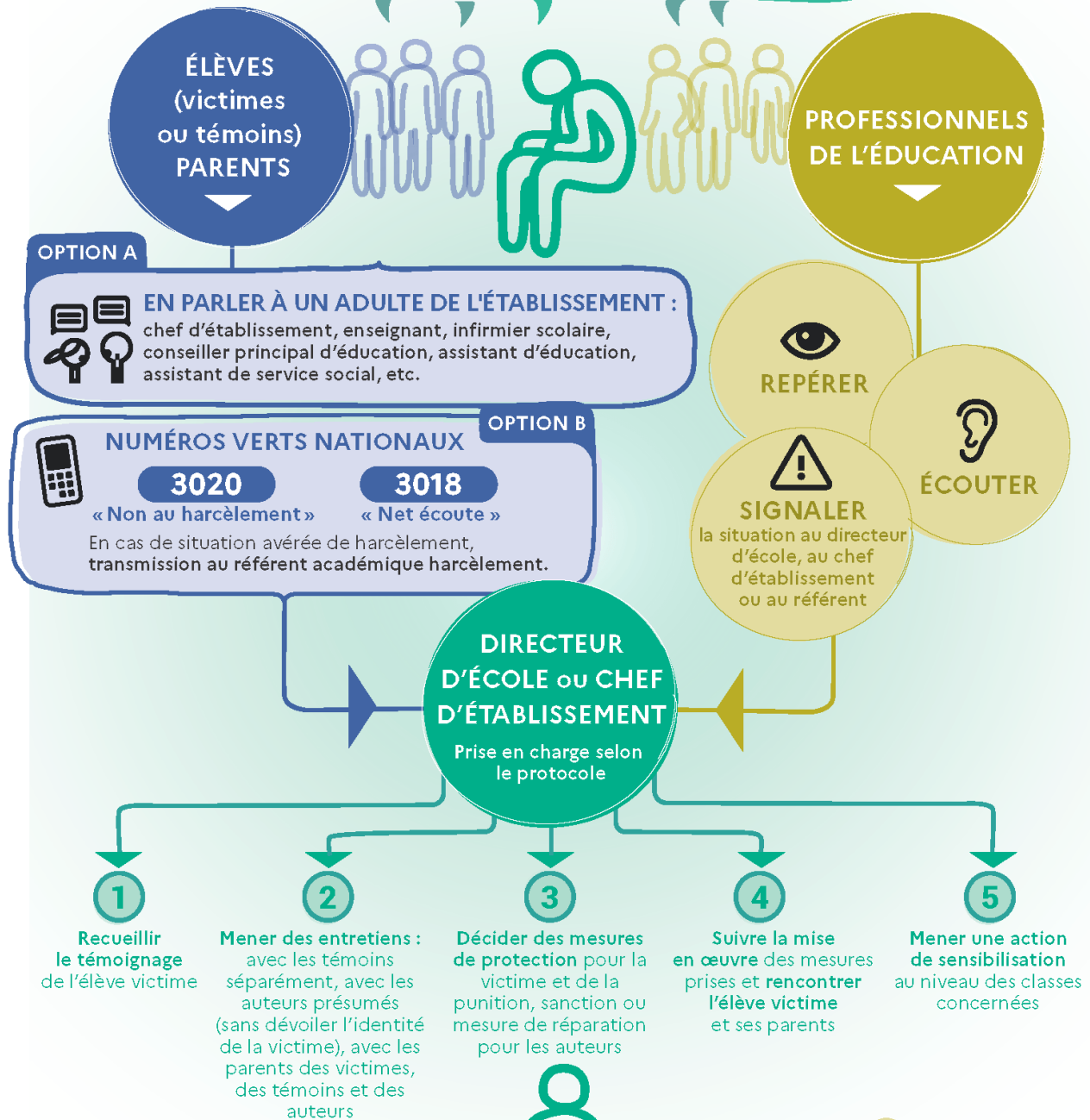
Si vous êtes victime, parent de victime ou témoin, vous pouvez contacter les
membres de l'équipe PHARE

courriel : pilotes-phare.champdeniers@ac-poitiers.fr

Protocole National

NON AU HARCÈLEMENT

Que faire face à une situation de harcèlement à l'école ?



NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020 Service à appel gratuits
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



#NonAuHarcèlement
education.gouv.fr/nonauharcèlement



Nos actions au collège Léo Desaivre dans le cadre du dispositif



Protocole d'intervention du groupe PHARE Collège Léo Desaivre

Composition du groupe:

- Emilie Thomas (professeur)
- Julie Lagièrre (professeur)
- Stéphanie Brin (AED)
- Stéphane Barbereau (professeur)
- Aline Michonneau (professeur)
- Isabelle Boiron-Freland (CPE)
- Ana Rosa Prinçay (CPE)
- Clotilde Cheneseau (AS)

Repérage d'une situation d'intimidation, de harcèlement par : la famille, les enseignants, les élèves, les personnels du collège



Mail de contact du groupe : pilotes-phare.champdeniers@ac-poitiers.fr

Dans les 12 à 48 heures

Entretien si besoin avec les parents de l'élève intimidé



Entretien obligatoire avec l'élève intimidé par un membre du groupe dans un lieu rassurant

Réunion du groupe Phare pour échanger et identifier les personnes du groupe mobilisables/dates/lieux et choix de la méthode

Dans les 2 semaines

Communication régulière avec les familles si besoin



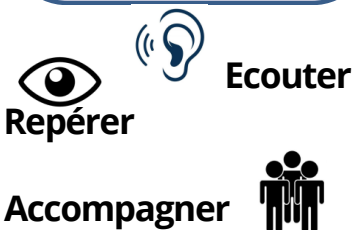
Série d'entretiens avec les élèves concernés par la situation

De 1 à 2 mois

Suivi et évaluation de la situation d'intimidation



Entretien de consolidation avec l'élève intimidé



Informer

- Toutes les classes
- Nos partenaires (parents...)
- Les adultes référents

Choisir

- des ambassadeurs élèves qui seront acteurs de prévention

Former

- Des adultes référents
- Former les élèves ambassadeurs

Deux élèves par niveau

Accompagner

En suivant le protocole Phare, nous accompagnons l'élève intimidé et sa famille

Définition :

- ▶ Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.
- ▶ Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Qu'est-ce que le programme PHARE?

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



Dès septembre 2021
**pHARe généralisé
à tout le territoire**

10
élèves-ambassadeurs
par établissement



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement
à destination des écoles et des établissements
fondé autour de 8 piliers :

1. **Mesurer** le climat scolaire.
2. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
5. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. **Suivre l'impact** de ces actions.
8. **Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources.